



Complément Newsletter N°3/2017

## ACTIVITES : UBMP-BUPB-BUPM



### ATELIER « ETHIQUE & MEDIATION » - Hôtel de ville de Namur - le 23/06/2017 de 14 à 17h.

La notion d'éthique renvoie à une dimension importante des actions humaines observables lors des situations de la vie courante et par extension à nos pratiques de médiation. Au fil de nos pratiques de terrain, il arrive que nous soyons confrontés à des dilemmes, voire à des décisions sensibles à prendre.

Par exemples :

- Un médiateur familial accompagne un couple parental à propos de la question d'un hébergement alterné. Il en vient à nourrir l'intime conviction que la mère a des comportements maltraitants concernant ses enfants (syndrome de Münchhausen). En proie à un questionnement sensible relatif à l'obligation légale de dénoncer (non-assistance à personne en danger – intérêt supérieur de l'enfant) il finit par se demander s'il ne devrait pas dénoncer cette situation.
- Un médiateur interculturel est amené à rencontrer à maintes reprises un groupe de personnes tenant un discours radicalisant et incitant l'entourage à la haine. Comment poursuivre cette médiation ?
- Une médiatrice de l'axe « logement » se rend compte qu'un locataire a fait des propositions de transactions financières à son propriétaire pour ensuite reprendre la parole donnée en faisant preuve de mauvaise foi.
- Comment réagir face à une situation d'aliénation parentale ou un père se voit privé de ses enfants par son ex épouse qui le disqualifie gravement aux yeux de ceux-ci ?

Inévitablement, dans ce genre de situations, le médiateur en vient à se poser des questions comme : « *Que devrais-je faire pour bien agir en respectant tous les principes en vigueur (cadre légal, dimension humaine ...) ? Quelle est la bonne action à poser ? Quelles décisions à prendre et avec quelles sortes de conséquences pour les personnes concernées ?* »...

Pour qu'un problème pose la question de l'éthique, il doit mettre en jeu des idéaux, des valeurs qui donnent du sens à la pratique et à des règles fondamentales que nous sommes tenus de respecter.

Aussi, lorsque le dilemme éthique se présente à nous de façon impromptue, nous pouvons certes nous reposer sur la philosophie, les valeurs, les fondements de l'approche médiation, mais cela ne suffit pas toujours. Ou alors, nous aurions tendance à rechercher un « Expert en éthique ».

Mais qui peut se targuer d'être expert en éthique (hormis les philosophes qui peuvent nous aider à penser l'éthique) en matière de médiation ?

Il y a bien certainement les pairs avec leurs expériences particulières, leurs savoir-faire, leur savoir être.





Rencontrer ses pairs en brassant les idées, les avis, dans une conscience collective d'œuvrer au mieux et au plus juste dans l'intérêt de nos bénéficiaires en médiation, voilà ce que la **Cellule Ethique de l'UBMP** vous propose. Dans cette ligne de pensée, vous êtes cordialement invités à venir étoffer le groupe de réflexion mis en place. Tout médiateur ayant rencontré des situations telles que décrites plus avant, est le bienvenu pour partager, enrichir et faire progresser la réflexion dans sa dimension collective.

La prochaine rencontre aura lieu à **L'Hôtel de ville de Namur**, le **23/06/2017 de 14 à 17h** (accueil 13h45).

**Lieu** : Hôtel de Ville de/à Namur – Esplanade de l'Hôtel de ville, Maison du citoyen (rez-de-chaussée)

**Organisateurs** : UBMP & Ville de Namur (Service de Médiations) – (demande agrément 3h - CFM)

**Conditions** : gratuit - membres UBMP & 40€ non-membres UBMP (dont carte membre adhérent/2017).

**Inscriptions** via [helene.vds@ubmp-bupb.org](mailto:helene.vds@ubmp-bupb.org)

## FORMATIONS - CONFERENCES - ATELIERS



### DE BEMIDDELAAR, MEESTER IN PARADOXAAL WERKEN

2 dagen theorie en praktijk met Ivo Brughmans (filosoof, management-consultant en auteur van *“De kunst van het paradoxale leven en Paradoxaal leiderschap”*)

Als bemiddelaar heb je telkens de uitdaging om tegengestelde posities met elkaar te verzoenen. Dit kun je niet doen vanuit een rol van afstandelijke neutraliteit, want je moet je goed in elke positie kunnen inleven. Dit vereist meerzijdige partijdigheid en het in jezelf (h)erkennen van deze tegengestelde krachten.

Maar hoe doe je dit zonder met jezelf in de knoop te geraken? Hoe kun je verder gaan dan een grijzig compromis? Hoe kun je de tegenstellingen laten spreken zonder ze enerzijds toe te dekken of ze anderzijds te laten escaleren? Ivo Brughmans neemt ons gedurende twee dagen mee in de wereld van paradoxen, polariteiten en dilemma's. Naast voordrachten staan ook praktische oefeningen in verschillende workshops op het programma. Een ware leerschool. Tijdens de **CONGRESdag (15 mei)** leer je de basisprincipes van en-en-denken en paradoxaal leiderschap kennen. Je eigen polariteiten worden geëxploreerd en je leert omgaan met de polariteiten die eigen zijn aan het vak van mediator.

De **SEMINARIEDag (16 mei)** is gericht op de toepassing van en-en-denken op casussen uit de bemiddelingspraktijk. Je kan beide dagen afzonderlijk volgen of samen.

In onderstaand filmpje wordt een tip van de sluier van paradoxaal meesterschap opgelicht. VIDEO PARADOXAAL LEIDERSCHAP: **HOE HAAL JE HET BESTE UIT TEGENSTELLINGEN?**

<https://www.youtube.com/watch?v=obhv8WWE92Y>

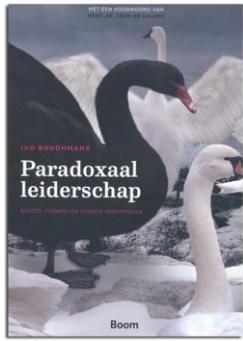
**Centrale spreker:** IVO BRUGHMANS, filosoof, managementconsultant, auteur

**Data:** 15 en/of 16 mei 2017 van 9u30 tot 16u30

**Plaats:** Domein Koningsteen, Kapelle-op-den-Bos [7] [WWW.MEDIV.BE](http://WWW.MEDIV.BE)

MEDIV is een KMO erkende dienstverlener met erkenningsnummer DV.O105551 en erkend opleidingsinstituut door de Federale Bemiddelingscommissie



**PARADOXAAL LEIDERSCHAP - IVO BRUGHMANS**

Investeren of besparen? Diversifiëren of terug naar de kern? Erbovenop zitten of de ruimte geven? Gaandeweg veranderen of met een masterplan? Korte termijn of lange termijn? Managers worden dagelijks geconfronteerd met het spanningsveld tussen tegengestelde benaderingen. Ze maken daarbij graag een 'eenduidige keuze', want dat geeft duidelijkheid en houvast. Maar is dat wel nodig? Paradoxaal leiderschap gaat over het benutten van tegenpolen, over keuzes maken die recht doen aan beide kanten van de medaille. 'En/en-denken' is geen cliché, maar een praktische, professionele vaardigheid.  
<http://www.mediv.be/boekenwinkel/bemiddeling/paradoxaal-leiderschap-detail>

[7] [http://www.mediv.be/opleidingsaanbod/jaarlijkse-medivdag-congresdag/61-de-bemiddelaar-meester-in-paradoxaal-werken?acm=37371\\_1847](http://www.mediv.be/opleidingsaanbod/jaarlijkse-medivdag-congresdag/61-de-bemiddelaar-meester-in-paradoxaal-werken?acm=37371_1847)

**COLLOQUE : MEDIATION, CONCILIATION OU EXPERTISE AMIABLE :  
ALTERNATIVES A L'EXPERTISE JUDICIAIRE ?  
Vendredi 19/05/2017 de 10h00 à 18h**

C'est le grand débat de ces dernières années tant en Belgique qu'en France. Il était donc naturel que ce thème soit choisi dans le cadre du Jumelage entre l'Association Belge des Experts (ABEX) et la Compagnie des Ingénieurs-Experts près la Cour d'appel de Paris (CIECAP). C'est dans cette perspective que l'ABEX organise son congrès en invitant, des Médiateurs, des Magistrats, des Avocats et des Experts à présenter leur expérience de la conciliation et de la médiation, tant dans le cadre judiciaire que privé. Ce sera en outre un enrichissement pour tous d'entendre les retours d'expériences de Français et de Belges sur ce sujet.

**Programme/inscription:** <https://www.abex.be/fr/boutique/formation/colloque-mediation-conciliation-ou-expertise-amiable-alternatives-a-l-expertise-judiciaire-19-mai-2017/>

**Lieu :** Confédération Construction - 34, rue du Lombard, 34 - Bruxelles 1000

**Organisateurs :** ABEX CIECAP – (demande agrément - CFM)

**Conditions :** 66,50€ (colloque + lunch)

10h30 Ouverture par Mr James HUGHES, Président de l'ABEX  
« Le cadre juridique belge de la médiation et de la conciliation », par Mme Fabienne BAYARD, Présidente du Tribunal de Commerce de Liège  
« Le cadre juridique français de la médiation et de la conciliation », par Me Patrick de FONTBRESSIN, Avocat au Barreau de Paris, Maître de conférences à l'Université de Paris XI  
« Les fondamentaux de la Médiation », par Me Helena DE BACKER, Avocate au Barreau de Bruxelles, Médiatrice agréée  
« La conciliation en expertise judiciaire » par Mr Willy FRANCHE, architecte, expert judiciaire et médiateur agréé  
12h30 Lunch rapide 14h00  
« Les facteurs de succès en médiation », par Mme Coralie SMETS-GARY, Avocate, Médiatrice agréée et formatrice à la médiation  
« Le rôle des avocats en médiation et conciliation » par Me Gérard KUYPER, Avocat au Barreau de Bruxelles, médiateur agréé  
« L'accord de médiation ou de conciliation », par Me Wim MEEUWISSEN, Avocat au Barreau d'Anvers, médiateur agréé, expert en médiation et conciliation

16h30 Question/Réponse - Débat avec le public  
Modéré par Mr Pierre FABECK, ingénieur civil, expert judiciaire et médiateur agréé  
**Panel:**  
Mme Martine BECKER, Avocate, Médiatrice agréée et formatrice à la médiation, Managing Partner chez PMR Europe  
Me Patrick de FONTBRESSIN, Avocat  
Mme Sylvie FRANKIGNOUL, Juge au Tribunal de Commerce Francophone de Bruxelles  
Mme Coralie SMETS-GARY  
Mme Sylvie MENOTTI, Conseiller à la Cour de Cassation (Paris)  
Mr Willy FRANCHE Architecte-Expert  
Me Gérard KUYPER, Avocat  
• 17h45 Clôture du colloque par Mr James HUGHES, Président ABEX et Mr Michel VASSILIADES, Président CIECAP  
• 18h00 Drink de clôture et réseautage

Traduction simultanée NL/FR Simultaanvertaling FR/NL





## COLLABORATION ENTRE LES AUTORITES POUR UNE MEILLEURE POLITIQUE PME

[https://mail.ovh.net/roundcube/?\\_task=mail&\\_action=get&\\_mbox=INBOX&\\_uid=4792&\\_token=I5vLgrxf34DROaDsdUoUjSBhN0tT9rbc&\\_part=2&\\_embed=1&\\_mimeclass=image](https://mail.ovh.net/roundcube/?_task=mail&_action=get&_mbox=INBOX&_uid=4792&_token=I5vLgrxf34DROaDsdUoUjSBhN0tT9rbc&_part=2&_embed=1&_mimeclass=image)

INFOS – INFOS - INFOS – INFOS

### ADRITALIA



E' uscito il primo numero del 2017 di ADRITALIA, rivista scientifica quadrimestrale dedicata ai sistemi di risoluzione alternativa delle controversie, diretta da Antonella Fornari, a cura del Comitato ADR & Mediazione. [Scarica gratis il numero 1/2017 in formato pdf cliccando qui >>](#)

#### IN QUESTO NUMERO:

- La risoluzione extragiudiziale delle controversie in materia di consumo
- Competizione italiana di mediazione: "l'ardua sentenza"
- Ancora sulla Competizione italiana di mediazione
- Dovere di riservatezza in mediazione: le dichiarazioni dei mediandi
- La patata bollente: Risoluzione dei conflitti condominiali attraverso la comunicazione e la mediazione
- Mediazione e Pubblica Amministrazione: problemi ed opportunità
- Caso pratico: quando la mediazione aiuta ma non risolve
- La lunga marcia della mediazione civile e commerciale in Italia è cominciata. Statistiche 2011 – 2016
- L'insidioso campo della responsabilità medica
- Esperienze nazionali ed internazionali in materia di Mediazione Civile
- Mediazione ex d.lgs. n. 28/2010 e banche: ancora difficoltà e scarsa partecipazione da parte degli istituti di credito
- Primo incontro informativo ex art. 8 d.lgs. 28/2010. Effettività del tentativo di conciliazione posto quale condizione di procedibilità della domanda giudiziale, anche dopo il D.L. 69/2013, convertito dalla Legge 98/2013
- A roundtable on mediation in Rome – US Embassy – March, 24th, 2017
- Appunti (spunti) per l'armonizzazione della disciplina della media-conciliazione
- Dall'esperienza della giustizia minorile al supporto psicologico della genitorialità per le coppie LGBTI

**« VISE TOUJOURS  
LA LUNE, MEME SI TU RATES,  
TU ATERRIRAS PARMIS LES ETOILES. »**

Proverbe saoudien

### « Pratiquer la Concertation restaurative en groupe avec des jeunes »

Joëlle Timmermans-Delwart & Jeannine Blomart

Méthodologie issue du mouvement de la Justice restaurative, expérience vécue avec des jeunes en milieu scolaire, outils pratiques créés et transférables dans d'autres contextes, fiches-outils....

éd. Chronique sociale, savoir communiquer - 04/2017





**L'état de grâce de l'arbitrage aurait-il pris fin au profit d'une petite sœur longtemps mise de côté par le marché ?  
Juges, avocats, directeurs juridiques, CEO, arbitres...  
Tous sont d'accord : la médiation est aujourd'hui  
un outil incontournable de résolution des différends.**

Paris n'a plus à défendre sa réputation comme place forte de l'arbitrage international. Mais s'il faut retenir une chose de la Global Pound Conference (GPC) qui s'est tenue dans la capitale le 26 avril dernier, c'est bien l'essor d'un mode de résolution des conflits qui avait été jusque-là laissé sur la touche : la médiation. Il semblerait en effet qu'une petite révolution soit à l'œuvre dans les couloirs feutrés des tribunaux, des cabinets d'avocats et des grandes entreprises. Longtemps porté aux nues pour sa fiabilité et sa rapidité, l'arbitrage est aujourd'hui critiqué pour son coût mais aussi la durée des procédures, qui se compte plus souvent en années qu'en mois. Comme le résume Christophe Pagès, directeur construction et immobilier du groupe Marsh, « *la médiation est plus rapide que l'arbitrage et l'arbitrage plus rapide que le juge* ».

### **Confusion entre les modes de règlement**

Le débat est toutefois loin d'être clos. Si la médiation gagne en popularité, il règne encore une grande confusion entre les différents modes de règlement des conflits. « *Les parties ne se rendent pas forcément compte de la dimension contraignante de l'arbitrage* », explique Michael McIlwrath, *global chief litigation counsel* chez GE Oil & Gas. En France, la médiation judiciaire existe depuis plus de vingt ans. Ce sont de récentes dispositions, de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle à la directive européenne sur la médiation, qui ont accéléré le changement. « *Il y a aujourd'hui une forte pression du gouvernement pour avoir recours aux modes amiables*, note la professeure Soraya Amrani-Mekki. *Mais cela ne doit pas être simplement un moyen de désengorger les tribunaux.* » Nombreuses sont les voix qui réclament la création d'une direction des modes amiables à la Chancellerie, comme cela existe chez certains de nos voisins, comme au Portugal et en Turquie.

### **« Il y a une forte pression du gouvernement pour avoir recours aux modes amiables »**

#### **Médiation obligatoire : efficace ou contre-productive ?**

S'il y a un certain consensus sur le rôle de guide et de pourvoyeur de bonnes pratiques que l'État devrait tenir, une mesure hypothétique déchaîne toutefois les passions : la médiation obligatoire. Adoptée en Italie au début des années 2010, cette mesure s'est montrée efficace, au point de pousser les avocats italiens à descendre dans la rue afin de manifester contre la précarisation de leur profession. De ce côté-ci des Alpes, les avis diffèrent. Certains sont favorables à la médiation obligatoire, qu'ils considèrent être un vecteur de fluidification des échanges. Pour d'autres au contraire, l'adoption d'une telle mesure serait contre-productive, d'une part car elle casserait le caractère spontané qui est souvent vecteur de succès d'une médiation, d'autre part parce que de plus en plus de contrats prévoient déjà une clause de médiation, en plus de l'obligation pour les entreprises de prouver au tribunal qu'elles ont déjà tenté une résolution négociée de leur litige.

#### **L'indispensable formation des juristes**

Mais c'est aussi aux principaux interlocuteurs des directions juridiques et générales d'opérer un changement culturel... Alors que l'exercice n'est pas forcément naturel. « *Le juge a une conception impériale de sa mission : ce n'est pas dans son ADN d'aller vers la médiation* », explique Frank Gentin, ex-président du tribunal de commerce de Paris. Sans le concours des juges et des avocats, il sera en effet difficile d'imposer la médiation comme une solution à part entière. Pour cela, la formation des juristes est indispensable. Car qui proposerait une solution qu'il ou elle ne maîtrise pas ? Les résultats agrégés des enquêtes menées en 2016 lors des sept conférences GPC montrent que 57 % des répondants – directions juridiques, juges, médiateurs et avocats – citent la familiarité du conseil avec le mode de règlement du litige comme l'un des facteurs décisifs de la stratégie adoptée.

### **« La médiation n'est jamais un temps perdu »**

#### **Des méthodes de plus en plus hybrides...**

Quels seront les modes de résolution préférés des acteurs du marché dans trente ans ? Difficile de savoir, mais il n'est pas très audacieux de penser que les méthodes employées seront de plus en plus hybrides. À Singapour, la loi permet déjà aux parties, si elles le souhaitent, de donner à l'accord obtenu dans le cadre d'une médiation la valeur d'une décision judiciaire, ainsi que de l'intégrer aux procédures en cours le cas échéant. Les cas de médiation intervenant lors de procédures arbitrales sont encore rares, mais l'idée commence à faire son chemin grâce à l'ingéniosité des parties, constamment à la recherche de





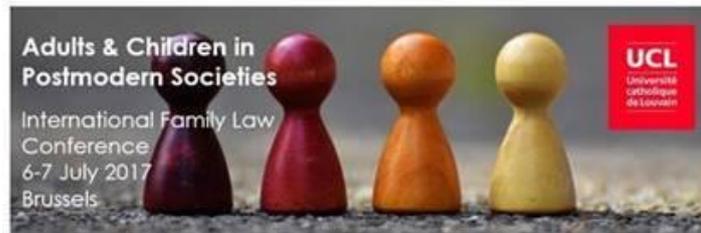
solutions pour résoudre leurs litiges. Elles sont déjà de plus en plus nombreuses à demander une évaluation aux arbitres, qui peut aller d'un simple avis jusqu'à une estimation du quantum.

### ... et complémentaires

Dans ce débat, ce sont finalement les parties qui sont les moins consultées. Et pourtant, leur constat est sans appel : si elles ne sont prêtes à abandonner ni le contentieux ni l'arbitrage, elles sont également demandeuses de modes complémentaires de résolution des litiges. « *La médiation n'est jamais un temps perdu*, affirme Marie-Aude Ziadé, directrice juridique contentieux du groupe Areva. *Dans le pire des cas, cela nous donne de la visibilité sur les positions adverses pour préparer l'arbitrage.* » Et la tendance ne semble pas prête de s'inverser, car les parties ont tout intérêt à éviter le litige, que ce soit pour des questions de coût, de mise à disposition de ressources ou de réputation. Victor Hugo disait, dans *Les Misérables* : « *Tout n'est pas dit quand un code a parlé.* » Cent cinquante ans après la publication du célèbre roman, il semblerait que l'adage soit plus actuel que jamais.

Propos recueillis par *Camille Prigent* lors de l'édition Paris 2017 de la *Global Pound Conference* in <http://www.magazine-decideurs.com/news/resolution-des-litiges-la-meditation-s-impose#.WQsEhvA0esY.linkedin>

## Adults & Children in Postmodern Societies International Family Law Conference



In our postmodern societies, children are sometimes in the centre of a complex network of links with several adults of both sexes – donor, surrogate, intended parents, biological parents, step-parents, foster-parents – and the law is not always clear as to how to recognize, protect and promote valuable relationships in such intricate configurations. Given the scale of the changes, it is likely that the traditional concepts underlying legal parenthood and/or parental responsibility must be re-evaluated and, perhaps, reconstructed.

Based on an international review of the current state and foreseeable developments of the legal rules and principles in a wide range of jurisdictions in the major legal systems, this two-day conference will address the following questions :

- Which relationships should be recognized and protected? Should any factual (biological and/or affective) relationship between an adult and a child be legally protected?
- Which legal tools should be used to provide recognition and protection? What should be the respective roles of legislation, case-law and contractual arrangements?
- Which analytical models may be used to re-think the law? How could legal scholars create new models to embrace postmodern family relationships?

## Information – Information – Information – Information – Information – Information – Information

**Date** : Thursday 6 July 2017 (9h-17h30) and Friday 7 July 2017 (9h-12h30) - Brussels – Conference in English only

### Targeted audience

Experts / Researchers in family law, children rights and family policies National and international family law and policymakers Family Law Practitioners Family Sciences Experts / Researchers

**Venue** : Auditorium Maisin - Organised by the UCL Family Law Centre

(Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine — CeFAP)

**Registration** : <https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/juri/cefap/2017-international-conference.html>

**Contact** : [adults-children-registration@uclouvain.be](mailto:adults-children-registration@uclouvain.be)

**Entry Fee Payment** : 180€ or 100€ for PhD Students

